



CRISE DU PRIX DE L'ÉNERGIE

PROPOSITIONS DE LA FNCCR

POUR LES CONSOMMATEURS
& LES TERRITOIRES



Face à une crise inédite, la FNCCR se mobilise

La crise du prix de l'énergie nous rappelle soudainement que la France est particulièrement sensible au contexte géopolitique international. En outre, force est de constater que notre mix énergétique doit se consolider, à la fois pour accélérer notre indépendance énergétique et agir contre les dérèglements climatiques.

Tous les indicateurs soulignent que le prix de l'énergie conservera sa tendance haussière à moyen et long terme, ce qui impactera durablement les consommateurs, et en particulier les plus fragiles, mais aussi les collectivités locales.

En effet ces territoires demeurent en première ligne. Certains connaissent d'ores et déjà des hausses de leurs factures de plus de 300 % les conduisant à faire des choix

difficiles : diminuer les investissements, recourir à l'endettement, fermer des services publics, augmenter les prix, ... La FNCCR, première association nationale regroupant exclusivement des collectivités en charge de services publics locaux, se mobilise pour que des actions rapides puissent être conduites afin de soulager les collectivités de ce nouveau fardeau et, subséquemment d'agir au profit de leurs concitoyens.

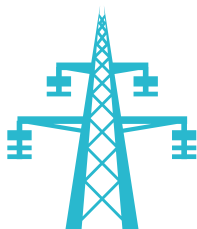
La rénovation énergétique et le développement massif des énergies renouvelables locales sont des armes efficaces pour renforcer notre souveraineté énergétique. En outre, la réglementation doit aussi gagner en agilité afin de permettre aux collectivités de s'adapter à ce nouveau contexte.

La FNCCR propose à ce titre cinq recommandations efficaces et atteignables, en phase avec sa mobilisation dans le processus législatif et de construction de la politique énergétique française.

AGIR POUR CHAQUE CONSOMMATEUR

PRÉSERVER LE POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES en confortant le bouclier tarifaire, en instaurant un droit à une alimentation minimale en électricité pour tous les ménages, toute l'année, et en repoussant la date limite de suppression des tarifs réglementés dans le secteur du gaz naturel.

Malgré la mise en œuvre par le Gouvernement du bouclier tarifaire, nombre de consommateurs doivent faire face aujourd'hui à une envolée de leurs factures, et à des difficultés de paiement, qui pourraient s'avérer insurmontables. Dans ce contexte, en prenant en considération le caractère spécifique de l'électricité – un produit de première nécessité – il paraît opportun de garantir le droit de tous les ménages à une alimentation minimale en électricité, comme le réclame un nombre croissant d'acteurs de ce secteur.



RÉVISER LE MODÈLE DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE POUR QUE CHAQUE CONSOMMATEUR EN FRANCE puisse bénéficier d'un prix de l'énergie compétitif induit par un mix énergétique national performant et décarboné, largement financé par les contribuables et consommateurs français depuis plus de 50 ans. La FNCCR demande à conforter le service public local de fourniture d'électricité via les tarifs réglementés de vente d'électricité, dont la méthode de calcul devrait être revue (remise en cause du principe de contestabilité des tarifs).

Les Français ne devraient plus être dépendants d'un système qui adosse le prix de l'électricité au coût de la dernière centrale appelée pour équilibrer le réseau (principe de tarification au coût marginal).

En outre, la FNCCR souhaite obliger les fournisseurs d'énergie à s'adosser à un parc de production d'énergies renouvelables et de répondre à des obligations de garanties d'approvisionnement afin de limiter l'impact des aléas du marché de l'énergie.

Le mécanisme de l'Arenh*, qui doit s'achever en 2025, ne peut constituer une solution dans la mesure où il organise un système de rente au profit de certains fournisseurs d'électricité opportunistes, qui n'apportent, aucune plus-value au système énergétique français, aux territoires et à la décarbonation.

* Accès régulé à l'électricité nucléaire historique

AGIR POUR LES COLLECTIVITÉS



AUTORISER LES COLLECTIVITÉS QUI LE SOUHAITENT À REVENIR AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE

D'ÉLECTRICITÉ, quelle que soit leur taille, afin de maîtriser leurs charges de fonctionnement.

Et pour les sites des collectivités en prix de marché, la FNCCR prône un assouplissement de la réglementation des achats groupés avec notamment l'abandon du critère prix dès la passation des accords-cadres dans un contexte de forte volatilité des cours de l'énergie.

En outre, au regard des dysfonctionnements de ces derniers mois et de la faillite de certains fournisseurs, la FNCCR appelle, dans le cadre des appels d'offres, à imposer des garanties techniques, d'approvisionnement et de solvabilité aux sociétés candidates.

A

B

C

ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS ET LA BAISSÉ DES FACTURES ÉNERGÉTIQUES

Pour réduire les charges de fonctionnement à long-terme, des actions de rénovation sont à conduire. Le programme ACTEE, dédié à la rénovation énergétique des bâtiments publics, a prouvé son efficacité avec 1 € d'aide générant 10 € de travaux. Plus de 30 000 collectivités en ont d'ores et déjà bénéficié, mais il nécessite d'être renouvelé instamment par l'État afin d'enclencher sa troisième phase et de poursuivre sa dynamique.

Pour les particuliers, le rythme des rénovations énergétiques est encore insuffisant. Il est nécessaire de renforcer le programme SARE «France Rénov'», porté avec l'aide des régions. La FNCCR invite le Gouvernement à augmenter les moyens alloués à ce programme et son déploiement effectif sur l'ensemble du territoire. La FNCCR rappelle que les certificats d'économies d'énergie (CEE) constituent une aide à l'investissement efficace pour les consommateurs et les collectivités.



FAIRE CONVERGER LE SOUTIEN AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'APPROVISIONNEMENT DES ACHETEURS PUBLICS

Les contrats d'achat directs à long terme doivent être facilités en adaptant les règles de la commande publique à ces nouvelles formes de commercialisation.

Les PPA (Power Purchase Agreement) permettent de renforcer la valorisation des énergies renouvelables dans les territoires et de faire bénéficier les collectivités d'un prix d'achat de l'énergie compétitif et prévisible dans la durée.

[ALLER PLUS LOIN]

Les propositions présentées dans ce document s'appuient sur les travaux récents de la FNCCR dans le cadre de collections thématiques : notes techniques, ouvrages experts, cahiers de la FNCCR, guides et formations... Ces outils accessibles aux adhérents de la fédération sont pour certains également en accès libre sur le site Internet de la FNCCR : www.fnccr.asso.fr



RÉUSSIR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Réussir les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics, agir pour le climat et améliorer la qualité de vie des citoyens, sont des enjeux majeurs. Ce guide vous aide à comprendre les enjeux, les acteurs et les outils disponibles pour réussir ces projets.

ACTEE
Association pour le Climat et l'Énergie
des Territoires



LES CONTRATS D'ACHAT DIRECT D'ÉNERGIE LONGUE DURÉE (PPA) POINTS ESSENTIELS



La FNCCR : les services publics en réseau

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation et à l'amélioration continue des services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats d'énergie, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...). Elle rassemble plus de 800 collectivités regroupant 60 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins.



 **territoire
d'énergie**

**Fédération nationale des collectivités
concédantes et régies**

20 bd Latour-Maubourg
75007 Paris

www.fnccr.asso.fr
01 40 62 16 40

